

MAZÈRES-LEZONS

Bientôt une digue

Vendredi 25 septembre, le Conseil municipal de Mazères-Lezons se réunira afin de se prononcer en faveur de la construction d'aménagements de protection contre les risques d'inondation en cas de crue centennale du Gave de Pau. On se souvient qu'en juin dernier, une réunion publique s'était tenue à la mairie à l'initiative du maire Monique Sémaivoine, afin de résoudre ce problème.

À l'époque, le Conseil général a accepté de prendre en charge les travaux. Lundi, la commission permanente a adopté le principe du financement de l'ouvrage qui devrait s'étendre sur 600 mètres de long, pour des hauteurs allant de 90 cm à 1,80 m au plus haut. « Fort heureusement, les simulations faites par le service d'études du Conseil général montrent que la digue n'aura pas l'aspect d'un mur, et qu'elle sera recouverte d'herbe », se félicite Monique Sémaivoine, qui a œuvré pour l'aboutissement de ce dossier.

Trois mois d'études

« En contrepartie des efforts consentis par le Conseil général, j'ai accepté que la commune de Mazères-Lezons assume la charge de l'entretien courant de la digue, au moment de la rétrocession finale de l'ouvrage », poursuit M^{me} le maire.

Reste à savoir quand la digue sera construite. De longues études, une enquête administrative et des procédures d'acquisition des terrains doivent avoir lieu. Monique Sémaivoine indique qu'il faudra trois mois d'études préalables, mais aussi neuf mois pour une enquête administrative. Sans compter les négociations pour les terrains. Les travaux ne dureraient eux que trois mois.